

UN LIBRARY

PR 26 803



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/13268
25 avril 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 AVRIL 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR
LA NAMIBIE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration concernant la
"décision de créer un gouvernement provisoire" prise par l'Assemblée constituante
illégal du Sud-Ouest africain, en vous priant de la faire distribuer comme
document du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Conseil
des Nations Unies pour la Namibie,

(Signé) Fathik K. BOUAYAD-AGHA

Annexe

Déclaration datée du 24 avril 1979, faite par le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie au sujet de la décision de l'Afrique du Sud de créer, par l'intermédiaire de ses fantoches, un prétendu gouvernement provisoire en Namibie

Le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tient à appeler l'attention sur les efforts accrus que déploie le régime raciste sud-africain pour imposer un régime fantoche en Namibie, en violation des diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie voudrait rappeler à ce propos, la prétendue décision prise récemment par l'"Assemblée constituante" illégale, créée de toutes pièces par l'Afrique du Sud en Namibie, de former avant la mi-mai 1979 un prétendu "gouvernement provisoire" pour la Namibie.

En poursuivant ces efforts perfides et obstinés pour perpétuer son exploitation coloniale illégale et raciste du peuple et des ressources de la Namibie par une falsification des aspirations véritables du peuple namibien, l'Afrique du Sud se livre à des manoeuvres pour faire reconnaître de facto ses fantoches et ses pantins en Namibie et pour dénier à la population du Territoire ses droits inaliénables à l'autodétermination et à une indépendance nationale authentique.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie dénonce vigoureusement la dernière manoeuvre par laquelle l'Afrique du Sud cherche à établir un prétendu "gouvernement provisoire" en Namibie et réaffirme aussi énergiquement que possible sa condamnation de toutes les tentatives perfides et acharnées que fait le régime raciste d'Afrique du Sud pour promouvoir des intérêts politiques de ses pantins et de ses traîtres en Namibie, dans un effort pour maintenir son emprise sur le Territoire.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie rappelle la résolution 33/182 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1978, et la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité, où les prétendues élections organisées unilatéralement par l'Afrique du Sud au mois de décembre dernier étaient condamnées catégoriquement et déclarées illégales, nulles et non avenues. Il s'ensuit donc que toute mesure prise par la prétendue "Assemblée constituante" établie à l'issue de ces élections illégales est elle-même illégale, nulle et non avenue et ne peut en aucune façon engager l'avenir de la Namibie.

Le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie tient à appeler tout particulièrement l'attention du Conseil de sécurité sur ces actes perfides et désespérés lâchement commis en Namibie par le régime raciste illégal d'Afrique du Sud.

Le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie engage en outre la communauté internationale à rester vigilante et à continuer de condamner et de dénoncer les manoeuvres auxquelles se livre l'Afrique du Sud pour maintenir sa domination sur la Namibie.

Enfin, le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie réaffirme une fois encore l'appui sans réserve du Conseil des Nations Unies pour la Namibie au peuple namibien dans la juste lutte qu'il mène, sous la direction de la SWAPO, son seul et authentique représentant, pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale dans une Namibie unie.
